



[中国简体 / Español / Français \(Canada\) / Deutsch / Italiano / 한국어 / Português](#)

Janvier 2020

À l'attention de tous les employés d'Olin :

La politique de longue date d'Olin est de ne pas tolérer le harcèlement de ses employés. Cela comprend le harcèlement de *toute* nature, comme des commentaires inappropriés ou insultants sur la race (couleur) ou l'origine ethnique (origine nationale, ascendance), le sexe (identité et expression de genre), la religion ou la croyance, le handicap (mental et physique), l'âge, l'orientation sexuelle, l'état de partenaire conjugal/matrimonial, l'état de santé, l'information génétique, le statut de militaire ou d'ancien combattant, ou d'autres caractéristiques protégées d'une personne.

Le harcèlement est dégradant. Il détruit notre dignité en tant qu'êtres humains et interfère avec notre capacité à travailler ensemble en équipe. En outre, le harcèlement est une infraction grave qui peut entraîner des amendes et des pénalités pour Olin, ainsi qu'une cessation d'emploi potentielle pour tout employé qui se livre à un comportement de harcèlement.

De nombreuses lois et réglementations sont soumises à interprétation, et les règles qui régissent le harcèlement ne font pas exception. Ce que quelqu'un pense n'être qu'une blague inoffensive pourrait être considéré comme profondément offensant pour quelqu'un d'autre. C'est pourquoi il est particulièrement important de parler quand le comportement de quelqu'un est dérangeant ou offensant pour vous. Vous pouvez demander à cette personne de cesser son comportement inapproprié. Dans certains cas, cette action seule peut suffire à mettre un terme à cette conduite offensive. Si ce comportement persiste, vous devez communiquer immédiatement avec votre superviseur, votre service des ressources humaines ou votre service juridique, ou encore votre agent sur l'éthique. Si ces ressources ne permettent pas de résoudre le problème ou si vous ne vous sentez pas à l'aise de faire part de votre préoccupation à quelqu'un de votre emplacement, je vous invite à communiquer avec la Ligne d'assistance confidentielle d'Olin, offerte 24 heures sur 24, au 800-362-8348. Pour les appels internationaux, vous pouvez composer le numéro à frais virés à destination des États-Unis, soit le : 1-770-810-1127. Une liste de numéros de téléphone sans frais accessibles à l'échelle internationale se trouve à l'adresse www.olinhelp.com; l'accès en d'autres langues que l'anglais est possible. Vous pouvez également faire un signalement en toute confidentialité à la Ligne d'assistance à partir de n'importe quel ordinateur dans le monde en passant par notre site Web sécurisé, qui se trouve à l'adresse www.olinhelp.com.

Olin s'engage à favoriser un milieu de travail dans lequel chacun est traité avec dignité. En nous respectant les uns les autres, nous pouvons créer un meilleur environnement de travail pour nous tous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John E. Fischer". The signature is written in a cursive, flowing style.

John E. Fischer
Président du conseil et PDG